



COMMUNE DE LAMBESC

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU
11 JUIN 2025

Le onze juin deux mille vingt cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le cinq juin deux mille vingt cinq et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Claire BLANC, Jean-Jacques DECORDE, Martine CHABERT, Hubert BACHELARD, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Bernard MAYER, Joëlle BENALET, Bruno BRETON, Violette ROMERA, Hervé SUGNER, Sylvie PORRY, Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, Hélène ALLIETTA, François BERGA, Corinne ARCHAMBAULT, Valérie FARGIER, Philippe BERNARD, Magalie TRAMIER, Dominique MEYER

REPRESENTES : Dominique PELLEGRIN à Jacques GAÏOLI, Alain ARIA à Jacques DECORDE, Jocelyne PASTOR à Claire BLANC, Yvon CASTINEL à Martine CHABERT, Diana PELLETIER à Fabienne RAMOND, Guy GARCIN à Bernard RAMOND, Jean-Michel CARRETERO à Valérie FARGIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne-Laure JOLY

DELIBERATION N° 2025-047	Subventions Désimperméabilisation et Végétalisation de la cour de l'école Prévert – Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau – Volet gestion durable de l'eau – Désimperméabilisation et déconnexion des eaux pluviales
-----------------------------	--

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune de Lambesc d'amélioration du cadre de vie au sein de ses écoles. A travers le projet d'écoles en « cours résilientes », elle poursuit plusieurs objectifs :

- Atténuer les effets des îlots de chaleur,
- Renaturer les espaces par intégration accrue de végétation,
- Créer des environnements propices à l'épanouissement des élèves et des équipes éducatives, tout en répondant aux enjeux d'adaptation au changement climatique.

Dans ce cadre, la commune a engagé le projet « bien-être à l'école » et a bénéficié de l'accompagnement du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Bouches-du-Rhône (CAUE13) pour mener une démarche de programmation participative.

Cette démarche a mobilisé l'ensemble des parties prenantes de l'école élémentaire Jacques Prévert, désignée école pilote, incluant les élèves, les enseignants, les parents d'élèves, les services communaux, et les élus.

A l'issue de cette phase participative, une étude technique réalisée par un bureau d'études a permis de définir un programme cohérent d'aménagement et de chiffrer les travaux. L'aménagement des espaces extérieurs a été décomposé en quatre espaces thématiques :

- ✓ Lot 1 : Espace intitulé « Calme »
- ✓ Lot 2 : Espace intitulé « Fraîcheur »
- ✓ Lot 3 : Espace intitulé « Sport »
- ✓ Lot 4 : Espace intitulé « Accueil »

La cour de l'école, d'une surface de 3 650 m², fera l'objet d'une désimperméabilisation à hauteur de 50%, soit 1 825 m². Ce projet ambitieux vise à transformer en profondeur la qualité des espaces extérieurs de l'école, au service du bien-être des enfants et de la transition écologique du territoire

Ces travaux sont estimés à environ **494 560.00 € HT** soit 593 472.00 € TTC et peuvent bénéficier d'une subvention de l'Agence de l'eau de 50% plafonné à 219 000 €HT (120€ par m² déconnecté par 1825 m²).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération se définit comme suit :

Financeurs	Dispositifs	% de participation	Montant de la Subvention
AGENCE DE L'EAU	Gestion durable de l'eau Désimperméabilisation et déconnexion des eaux pluviales : 50% de 219 000 € HT (Plafonné)	22,14 %	109 500,00 €
REGION SUD	Nos communes d'abord 50% de 400 000 € HT (Plafonné)	40,44 %	200 000,00 €
DEPARTEMENT	Provence Verte - Attribuée	13,10 %	64 792,00 €
LAMBESC	Autofinancement	24,32 %	120 268,00 €
MONTANT TOTAL DU PROJET HT		100%	494 560.00 €

**Après en avoir délibéré
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DECIDE** d'approuver ces travaux d'un montant de 494 560.00 € HT pour la désimperméabilisation et la végétalisation de la cour de l'école Prévert
- **SOLLICITE** auprès de l'Agence de l'eau l'octroi d'une subvention à hauteur de 50% de 219 000 € dans le cadre la Gestion durable de l'eau, désimperméabilisation et déconnexion des eaux pluviales
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la future convention de partenariat pour le financement de ce projet ainsi que tous les documents s'y réfèrent

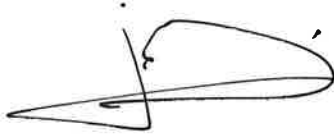
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie électronique, soit par voie postale, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérécourse citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

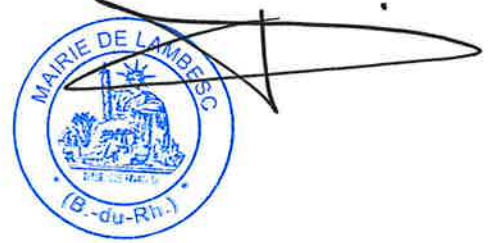
La Secrétaire de Séance

Anne-Laure JOLY



Le Maire de Lambesc,

Bernard RAMOND



Envoyé en préfecture le 19/06/2025

Reçu en préfecture le 19/06/2025

Publié le



ID : 013-211300504-20250611-DB_2025_047-DE